

On demande des Communiqués

PREMIER COMMUNIQUÉ SOLICITÉ DE M. TIRARD. Nous savons que la croix de la Légion-d'Honneur est aujourd'hui, de la part des nouvelles couches sociales, l'objet des brigues les plus cyniques...

Est-ce bien vrai ? Nous attendons de M. Tirard un communiqué que nous insérerons de grand cœur, car si l'écran d'un document affiché dans un cabinet est vrai, il en dirait plus sur la capacité républicaine que les critiques les plus amères des ennemis les plus irréconciliables de la République.

DEUXIÈME COMMUNIQUÉ SOLICITÉ DE M. TIRARD. Le journal le Français, dans son numéro du mardi 27 mai 1879, avait signalé à l'opinion qu'une maison de banque, chargée de placer des actions confidentielles, croyait devoir insérer dans sa circulaire les lignes suivantes :

« Son Excellence M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, avait accepté la présidence de cette Société, plusieurs personnages aussi haut placés y étaient intéressés, l'affaire a été traitée et conclue sans aucune publication, comme il convient à des affaires vraiment bonnes réservées à un petit nombre d'intéressés... »

« Vous vous rappelez, monsieur, de m'avoir fourni l'occasion de protester contre le singulier abus qui est ainsi fait de mon nom. Depuis que j'ai cessé d'être ministre, j'ai abandonné la présidence de la Société dont il s'agit, et j'affirme que je n'ai aucune connaissance, aucun personnage haut placé ne m'a remplacé, ni ne fait parti du conseil d'administration. »

Nous devons ajouter que l'affaire pour laquelle était invoqué le patronage de M. Tirard était l'exportation d'une mine d'or dite de Santa-Ernestina, dans la république de l'Uruguay ; que la circulaire indiquait qu'il y avait des actions espèces et des actions bénéficiaires.

Cette tentative ne serait point la première dans laquelle on ait fait intervenir le nom de M. Tirard. Est-il vrai qu'en janvier 1879, pour capter les fonds français au profit de la mine opération étrangère, des circulaires aient invoqué le nom de M. Tirard, ancien négociant en métaux, on ait ajouté la qualification de rapporteur à la Chambre des députés de la commission monétaire ; or, où et quand y a-t-il eu à la Chambre des députés une commission monétaire ?

Nous avons cherché dans l'Officiel, nous avons trouvé qu'en 1876 M. Tirard a présenté un rapport au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi adopté par le Sénat, relatif à la prorogation du droit de limiter, de fabriquer des pièces de 5 francs en argent, voilà tout.

PALINODIE

Parmi les quatre membres de la commission de l'enseignement, nommés par la gauche et favorables à la loi Ferry, se trouvent MM. Bertaud et Foucher de Careil.

Ces deux « honorables » sénateurs, en défendant l'article 7 qui viole la liberté des congrégations, porte atteinte aux droits des catholiques et met hors la loi la Compagnie de Jésus, foulent aux pieds, de la façon la plus impudente, tous les principes qu'ils défendaient naguère.

M. Bertaud écrivait, en 1871, dans son rapport relatif à la proposition Tolain, tendant à abroger l'article 291 du Code pénal, ainsi que la loi du 10 avril 1834 :

« Qu'on ne nous objecte pas que nous favorisons outre mesure l'établissement des ordres religieux en France. Nous préférons à la tolérance complaisante, qui ferme les yeux, le droit commun, qui, sans faiblesses, sans partialité, assujettit toutes les associations à des règles. Nous ne voulons pas de privilèges pour les congrégations ; nous n'en voulons pas en France. Nous ne devons associer leur liberté à la liberté publique. Accoutumons-nous à respecter la liberté en ce qui est le droit de voter, et aussi parce que c'est le moyen d'assurer notre propre liberté. »

Et M. Foucher de Careil, collaborant en 1858 aux Annales de la charité, disait : « On connaît le noble système catholique qui fonctionne depuis dix-neuf siècles et qui préside à la conquête chrétienne... Il suffit de lire les annales de ces conquêtes pacifiques pour voir que depuis leur institution, les Jésuites en ont été les principaux instructeurs. Deux mots résumant leur action comme ils expliquent leur influence, et ces mots sont ceux de puissance et de honte... Je m'applaudis en vérité qu'une publication

nouvelle des lettres de saint François Xavier explique à tous les principes de ce gouvernement spirituel des Jésuites qui nous ont représenté comme une puissance politique et morale en France. »

En 1862, M. Foucher de Careil écrivait encore : « On n'a point épargné les adversaires de l'enseignement obligatoire. Je n'ai jamais caché que je suis du nombre. C'est d'abord au nom de la puissance paternelle, dont nous sommes, je l'avoue, singulièrement jaloux que nous repoussons l'instruction obligatoire. »

« Entre l'enfant et Dieu, on veut mettre l'État. Entre l'enfant et Dieu, suivant moi, étaient les prescriptions du droit naturel et de la loi innée, il ne doit y avoir que son père. Mieux vaudrait la liberté de l'enseignement que le tyrannie de l'enseignement obligatoire. »

M. Foucher de Careil, après avoir revendiqué la liberté religieuse et célébré les jésuites ; M. Bertaud, après avoir défendu le droit des congrégations, soutiennent aujourd'hui le gouvernement dans sa lutte libérale et antireligieuse pour conserver, l'un la faveur de ses électeurs, l'autre sa place de procureur général à la cour de cassation !

Et ils ne rougissent pas de leur palinodie ! EDMOND BÉRAUD.

On lit dans le Figaro : « Les Jacobins prétendent, que si le Sénat avait l'audace de repousser l'article 7, la majorité retirerait le gouvernement en faveur d'excuser les lois contre les Jésuites ; c'est-à-dire — nous n'inventons rien — « en vertu des édits de Louis XV et de Louis XVI. »

C'est à peu près comme si les tyrans du 16 mai avaient, en vertu de la révocation de l'édit de Nantes, fermé les temples protestants par toute la France, ou décrété la reconstruction de la Bastille.

« Si les vainqueurs du jour, si les grands signeurs de la jeune République ne sont point encore trop pressés par les jouissances matérielles et morales, ils doivent avoir parfois la perception des armes qu'ils sont en train de préparer aux réactions de l'avenir. »

« Que répondraient nos enfants si, un jour, dans cinquante ans, dans cent ans, un pouvoir étroit et bigot les forçait à accomplir dans leur rigueur, les prescriptions de la loi catholique ? Et pourtant, notre génération leur aurait donné l'exemple exécrable du mépris pour la liberté de conscience et de l'éducation. »

« Nous tous, qui avons volontiers reposé sur cet oreiller du doute, que Montaigne déclarait doux et commode, nous ressentons peut-être plus vivement que des croyants tout ce qui a de menaçant et d'inquiétant la voie où l'on s'engage. Précisément parce que nous désirons ardemment que notre doute ne soit jamais visé par quelque décret ou par quelque projet Ferry et rebours, nous demandons qu'on respecte les croyances des autres. »

« Nous n'avons pas de dévotion particulière pour l'homme de génie qui s'appela Ignace de Loyola ; mais quand on crée des légendes au profit de Delcuzet ou de Millière, après en avoir créé pour Robespierre ou Saint-Just, nous n'hésitons pas et nous nous rangeons du côté du fondateur des Jésuites, ne nous lassant jamais de répéter que si la « Société moderne » est en péril, le péril ne lui vient pas des Jésuites, ni des Dominicains, ni des Maristes, ni des Oblats. »

« FRANCIS MAGNARD. »

INFORMATIONS

Certaines feuilles républicaines avaient annoncé que le général Bourbaki avait été reçu par M. Grévy, et avait offert ses services au président de la République. Le général Bourbaki a été se plaindre à M. Grévy de l'acte arbitraire qui vient de frapper le colonel Lèperche.

On écrit de Versailles, hier : « On s'entretient dans les couloirs de la décision prise par le groupe de l'Appel au peuple. On est d'accord pour reconnaître que la désorganisation de ce parti est complétée par les dix membres présents, 22 ont voté l'ajournement, et 32 seulement l'affirmation des droits du prince Jérôme. »

On fait remarquer que la majorité a repoussé l'ordre du jour Mackau qui faisait allusion aux principes conservateurs. C'est donc la fraction révolutionnaire qui l'emporte avec Jérôme. « Beaucoup de conservateurs bonapartistes déplorent profondément cette situation. »

pas pour déposer des projets de loi comme ceux de M. Jules Ferry et pour toucher les intérêts moraux, c'est bien celles où les intérêts matériels de tout ordre sont, pour des causes diverses, déjà si profondément atteints.

Ceux-là mêmes qui rendent la justice la plus complète à la sagesse d'esprit et de caractère de M. Foucher de Careil se démentent avec une certaine curiosité comment l'honorable sénateur conciliera ses anciennes opinions avec ses devoirs de commissaire favorable aux projets Ferry.

« On n'a point épargné les adversaires de l'enseignement obligatoire. Je n'ai jamais caché que je suis du nombre. C'est d'abord au nom de la puissance paternelle, dont nous sommes, je l'avoue, singulièrement jaloux que nous repoussons l'instruction obligatoire. »

« Entre l'enfant et Dieu, on veut mettre l'État. Entre l'enfant et Dieu, suivant moi, étaient les prescriptions du droit naturel et de la loi innée, il ne doit y avoir que son père. Mieux vaudrait la liberté de l'enseignement que le tyrannie de l'enseignement obligatoire. »

M. Foucher de Careil, après avoir revendiqué la liberté religieuse et célébré les jésuites ; M. Bertaud, après avoir défendu le droit des congrégations, soutiennent aujourd'hui le gouvernement dans sa lutte libérale et antireligieuse pour conserver, l'un la faveur de ses électeurs, l'autre sa place de procureur général à la cour de cassation !

Et ils ne rougissent pas de leur palinodie ! EDMOND BÉRAUD.

On lit dans le Figaro : « Les Jacobins prétendent, que si le Sénat avait l'audace de repousser l'article 7, la majorité retirerait le gouvernement en faveur d'excuser les lois contre les Jésuites ; c'est-à-dire — nous n'inventons rien — « en vertu des édits de Louis XV et de Louis XVI. »

C'est à peu près comme si les tyrans du 16 mai avaient, en vertu de la révocation de l'édit de Nantes, fermé les temples protestants par toute la France, ou décrété la reconstruction de la Bastille.

« Si les vainqueurs du jour, si les grands signeurs de la jeune République ne sont point encore trop pressés par les jouissances matérielles et morales, ils doivent avoir parfois la perception des armes qu'ils sont en train de préparer aux réactions de l'avenir. »

« Que répondraient nos enfants si, un jour, dans cinquante ans, dans cent ans, un pouvoir étroit et bigot les forçait à accomplir dans leur rigueur, les prescriptions de la loi catholique ? Et pourtant, notre génération leur aurait donné l'exemple exécrable du mépris pour la liberté de conscience et de l'éducation. »

« Nous tous, qui avons volontiers reposé sur cet oreiller du doute, que Montaigne déclarait doux et commode, nous ressentons peut-être plus vivement que des croyants tout ce qui a de menaçant et d'inquiétant la voie où l'on s'engage. Précisément parce que nous désirons ardemment que notre doute ne soit jamais visé par quelque décret ou par quelque projet Ferry et rebours, nous demandons qu'on respecte les croyances des autres. »

« Nous n'avons pas de dévotion particulière pour l'homme de génie qui s'appela Ignace de Loyola ; mais quand on crée des légendes au profit de Delcuzet ou de Millière, après en avoir créé pour Robespierre ou Saint-Just, nous n'hésitons pas et nous nous rangeons du côté du fondateur des Jésuites, ne nous lassant jamais de répéter que si la « Société moderne » est en péril, le péril ne lui vient pas des Jésuites, ni des Dominicains, ni des Maristes, ni des Oblats. »

« FRANCIS MAGNARD. »

LETTRE DE PARIS

Il est impossible de rêver exaspération plus grande chez un corps délibérant que celle qui règne dans la Chambre contre M. Jules Simon. La majorité tout entière le renie avec un touchant ensemble, et, à ses yeux, l'ancienne victime du 16 mai est certainement plus noire que ne fut jamais M. de Broglie ou M. Emile Olivier. Le comble de l'impopularité, en un mot.

Aussi, faut-il entendre les députés s'expliquer sur l'ambition vraie ou supposée qu'aurait M. Jules Simon de revenir aux affaires ! D'après eux, M. Grévy se condamnerait au sort du Maréchal si, sous une pression sénatoriale quelconque, il rappelait jamais soit M. Jules Simon, soit M. Bardoux, soit aucun de ceux qui, dans la question de l'enseignement, passent pour s'être mis, à la suite du transfuge.

M. TRAROD s'oppose à l'ajournement. M. BERTAUD combat aussi l'ajournement au nom de la commission. L'ajournement est rejeté. La discussion des articles est renvoyée à demain. — M. Keller dit de développer un amendement. La séance est levée.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Nous avons eu le vif regret d'apprendre la mort de Madame Amélie-Marie-Catherine Maelsot, en religion mère Anne-Joseph de Sainte-Marie, décédée avant-hier, au couvent des Carmélites. La mère Anne-Joseph de Sainte-Marie, arrivée à Roubaix en 1834, avait été pendant quarante-trois ans supérieure de la maison de la rue Saint-Antoine. Ce fut elle qui fonda cette école dans laquelle tant de milliers de nos jeunes filles pauvres ont trouvé depuis près d'un demi-siècle avec l'instruction élémentaire, l'éducation religieuse et morale.

Dans ces derniers temps, la mère Anne-Joseph de Sainte-Marie, infirme et malade, avait dû abandonner ses fonctions de supérieure. Elle était née avec le siècle ; elle est morte dans sa soixante-dix-neuvième année.

Elle laisse à sa communauté l'exemple de vertus héroïques, à la ville de Roubaix, aux générations qu'elle a élevées, le souvenir imprémissible de services et de bienfaits auxquels tout cœur droit et sincère ne peut s'empêcher de rendre hommage.

« Ce n'est pas la religion que nous venons de quitter, mais le monde que nous venons de laisser. »

« C'est à peu près comme si les tyrans du 16 mai avaient, en vertu de la révocation de l'édit de Nantes, fermé les temples protestants par toute la France, ou décrété la reconstruction de la Bastille. »

« Si les vainqueurs du jour, si les grands signeurs de la jeune République ne sont point encore trop pressés par les jouissances matérielles et morales, ils doivent avoir parfois la perception des armes qu'ils sont en train de préparer aux réactions de l'avenir. »

« Que répondraient nos enfants si, un jour, dans cinquante ans, dans cent ans, un pouvoir étroit et bigot les forçait à accomplir dans leur rigueur, les prescriptions de la loi catholique ? Et pourtant, notre génération leur aurait donné l'exemple exécrable du mépris pour la liberté de conscience et de l'éducation. »

« Nous tous, qui avons volontiers reposé sur cet oreiller du doute, que Montaigne déclarait doux et commode, nous ressentons peut-être plus vivement que des croyants tout ce qui a de menaçant et d'inquiétant la voie où l'on s'engage. Précisément parce que nous désirons ardemment que notre doute ne soit jamais visé par quelque décret ou par quelque projet Ferry et rebours, nous demandons qu'on respecte les croyances des autres. »

« Nous n'avons pas de dévotion particulière pour l'homme de génie qui s'appela Ignace de Loyola ; mais quand on crée des légendes au profit de Delcuzet ou de Millière, après en avoir créé pour Robespierre ou Saint-Just, nous n'hésitons pas et nous nous rangeons du côté du fondateur des Jésuites, ne nous lassant jamais de répéter que si la « Société moderne » est en péril, le péril ne lui vient pas des Jésuites, ni des Dominicains, ni des Maristes, ni des Oblats. »

« FRANCIS MAGNARD. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

« On écrit de Versailles, hier : « On s'entretient dans les couloirs de la décision prise par le groupe de l'Appel au peuple. On est d'accord pour reconnaître que la désorganisation de ce parti est complétée par les dix membres présents, 22 ont voté l'ajournement, et 32 seulement l'affirmation des droits du prince Jérôme. »

« On fait remarquer que la majorité a repoussé l'ordre du jour Mackau qui faisait allusion aux principes conservateurs. C'est donc la fraction révolutionnaire qui l'emporte avec Jérôme. »

Nous amis ont beau se montrer plus équilibrés et moins fanatiques que leurs adversaires, peut importe ! On ne s'en montre pas moins ingrats et injustes envers eux...

Voici le résultat des examens du brevet de capacité pour l'instruction primaire (tre sècle) — 14, 13 et 16 juillet. Nombre des aspirants inscrits : 89 ; présents : 38 ; admissions aux épreuves orales 56 ; jugés dignes du brevet de 2e ordre ; 56. « Ce sont, par ordre de mérite : — Mites Delcourt, — Labbe, Isabelle ; — Lacroix, — Rosine-Léonie — Marsy, Marie-Adeline-Gélie — Legrand, Lu cio-Octavie ; — Leclerc, Françoise-Marie-Louise ; — Locore, Marie-Louise ; — Lobbé, Isabelle ; — Lenquet, Zée-Claire ; — Liagre, Adele-Sophie-Charlotte ; — Deligne, Nelly-Octavie ; — Denaucourt, Odile-Joseph ; — Deleu, Marie-Sophie ; — Lafocade, Marie-Adelaide ; — Claveau, Joseph-Philippe-Céline ; — Segon, Camille-Léonie ; — Baillier, Alice-Luce-Maria-Geiger, Marie-Josephine-Victoire ; — Delplaque, Julia-Augustine-Elisa ; — Marguerite, Philippine ; — Lefebvre, — Octave, Marie-Sophie ; — Leclerc, Emelie ; — Devred, Jeanne-Flore ; — Delille, Josephine ; — Foutry, Marie-Céline ; — Gersier, Julie-Marie ; — Meeuwighe, Marie-Caroline ; — Marillat, Léonie-Justine ; — Bonnot, Marie-Jeanne-Honorine ; — Lesne, Antoinette-Marie-Joseph ; — Deschamps, Aline-Julie ; — Bauffe, Marguerite ; — Laidy, Isabelle ; — Baudry, Céline ; — Rohant, Marie ; — Renaud du Motey, Noémie-Aglès ; — Lepeuple, Angèle-Marie ; — Regnaud, Marie-Marcienne ; — Dorval, Marie-Jeanne ; — Bellot, Marie-Henriette ; — Belsaux, Marguerite-Jeanne ; — Téliet, Augustine-Amélie ; — Descarpentiers, Marie-Cécile ; — Walter, Angèle-Tatiana-Geiger, Marie-Engénie ; Hébert ; — Loutine-Marie ; — Decupère, Estelle-Céline ; — Solasse, Marie-Hilena ; — Doman, Marie-Antoinette ; — Massyn, Hortense-Julie ; — Houtre, Catherine-Françoise ; — Rénard, Reine-Sidonie ; — Lobry, Marie-Christoline ; — Descamps, Julia.

« Vous vous rappelez, monsieur, de m'avoir fourni l'occasion de protester contre le singulier abus qui est ainsi fait de mon nom. Depuis que j'ai cessé d'être ministre, j'ai abandonné la présidence de la Société dont il s'agit, et j'affirme que je n'ai aucune connaissance, aucun personnage haut placé ne m'a remplacé, ni ne fait parti du conseil d'administration. »

Nous devons ajouter que l'affaire pour laquelle était invoqué le patronage de M. Tirard était l'exportation d'une mine d'or dite de Santa-Ernestina, dans la république de l'Uruguay ; que la circulaire indiquait qu'il y avait des actions espèces et des actions bénéficiaires.

Cette tentative ne serait point la première dans laquelle on ait fait intervenir le nom de M. Tirard. Est-il vrai qu'en janvier 1879, pour capter les fonds français au profit de la mine opération étrangère, des circulaires aient invoqué le nom de M. Tirard, ancien négociant en métaux, on ait ajouté la qualification de rapporteur à la Chambre des députés de la commission monétaire ; or, où et quand y a-t-il eu à la Chambre des députés une commission monétaire ?

Nous avons cherché dans l'Officiel, nous avons trouvé qu'en 1876 M. Tirard a présenté un rapport au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi adopté par le Sénat, relatif à la prorogation du droit de limiter, de fabriquer des pièces de 5 francs en argent, voilà tout.

Parmi les quatre membres de la commission de l'enseignement, nommés par la gauche et favorables à la loi Ferry, se trouvent MM. Bertaud et Foucher de Careil.

Ces deux « honorables » sénateurs, en défendant l'article 7 qui viole la liberté des congrégations, porte atteinte aux droits des catholiques et met hors la loi la Compagnie de Jésus, foulent aux pieds, de la façon la plus impudente, tous les principes qu'ils défendaient naguère.

M. Bertaud écrivait, en 1871, dans son rapport relatif à la proposition Tolain, tendant à abroger l'article 291 du Code pénal, ainsi que la loi du 10 avril 1834 :

« Qu'on ne nous objecte pas que nous favorisons outre mesure l'établissement des ordres religieux en France. Nous préférons à la tolérance complaisante, qui ferme les yeux, le droit commun, qui, sans faiblesses, sans partialité, assujettit toutes les associations à des règles. Nous ne voulons pas de privilèges pour les congrégations ; nous n'en voulons pas en France. Nous ne devons associer leur liberté à la liberté publique. Accoutumons-nous à respecter la liberté en ce qui est le droit de voter, et aussi parce que c'est le moyen d'assurer notre propre liberté. »

Et M. Foucher de Careil, collaborant en 1858 aux Annales de la charité, disait : « On connaît le noble système catholique qui fonctionne depuis dix-neuf siècles et qui préside à la conquête chrétienne... Il suffit de lire les annales de ces conquêtes pacifiques pour voir que depuis leur institution, les Jésuites en ont été les principaux instructeurs. Deux mots résumant leur action comme ils expliquent leur influence, et ces mots sont ceux de puissance et de honte... Je m'applaudis en vérité qu'une publication

La pluie continue de tomber avec une grande violence sur tout le Nord de la France.

Des nouvelles qui arrivent des communes des environs, sont désolantes. Les blés, les avoines, les seigles, etc., sont couchés ; les fèves sont pèté.

Les espérances qu'avaient fait naître les quelques beaux jours de la semaine dernière s'évanouissent. Les inquiétudes renaissent de plus en plus vives. On estime que les pluies et les rafales de ces deux jours ont fait plus de mal aux récoltes en terre que les mauvais temps qui ont précédé.

La gendarmerie de Tourcoing, a arrêté, hier, à Roncey, sur la ligne de fer en construction de Tourcoing à Menin, un terrassier du nom de Heiler Roose, lequel était poursuivi, par la police d'Ypres, à la suite d'un vol. Un mandat d'extradition a son égard a été remis à la gendarmerie française par les autorités belges.

On a arrêté samedi un fabricant de chausures de la rue de Poix à Lille, François H..., qui s'était introduit dans la chambre du nommé P. Alavoinin, dont la chambre est des Prêtres, lui a volé sa montre et sa chaîne d'or, pour une somme de 250 francs en numéraire. Celui-ci, lui reprochant son indigne conduite, a été roué de coups.

Samedi, le nommé Stevenard, âgé de 69 ans, garçon boulanger, chez M. Deconinck, rue Mexico, 5, à Lille, a eu le bras droit fracturé à deux places en faisant manœuvres un pétrin mécanique. — Il a été conduit à l'hôpital Ste-Eugénie.

Avant-hier, vers huit heures du soir, deux chevaux attelés à un camion de brasero, prirent le mors aux dents, boulevard de la Liberté, à Lille.

Il s'agit d'enfiler la rue Nationale, quand le brigadier de gendarmerie Bach qui se trouvait sur un crê, descendit et s'élança au pas de course à la tête des chevaux, au risque de se faire broyer.

Il parvint à les arrêter et à les maîtriser avec le concours d'un passant qui n'a pas voulu dire son nom.

Il n'y avait qu'une voix pour louer le courage et le sang-froid de ce brave militaire.

« BOULOGNE-SUR-MER. — Le sloop Fanny, de Rochester, chargé de brai et jaugeant 150 tonnes, allant de Portsmouth à Dieppe, a fait naufrage, la nuit dernière, entre Equihen et Etaples, par suite de la violente tempête qui règne sur la Manche. Le capitaine a disparu. Les deux hommes restant ont été trouvés morts. »

« VALenciennes. — L'Escaut et la Hayne débordent à Fresnes, Odomez, Hernies, Thivencelles. La garnison de Condé travaille pour maintenir les digues. L'Escaut est monté de 2 mètres à l'échelle de Condé.

La population est très-inquiète. Les autorités déploient la plus grande activité afin de prévenir une catastrophe.

« GRAVELINES. — Le Pays a reçu la lettre suivante : « Monsieur,

« J'ai l'honneur de recevoir une lettre de Gravelines (Nord), qui m'apprend que le matin de Dieu a puni un républicain enragé, dans des circonstances assez bizarres et qui méritent d'être signalées.

« Le dimanche 5 courant, les archers de la ville de Gravelines sont allés au tir à Saint-Pierre-les-Calais (Pas-de-Calais) ; parmi eux se trouvaient un nommé Charles Ley, capitaine, républicain rouge, qui, en tirant sa première flèche (de joie que notre cher pivot prince Napoléon était mort) s'est écrié : Vive les Zouloüs ! Tout à coup sa flèche lui fit cesser ses féroces exclamations en venant se planter dans son œil ; il tomba évanoui. Ses amis le transportèrent dans une pharmacie la plus proche, où on lui donna les soins réclamés par sa triste position.

« A l'heure qu'il est, il n'est pas du tout disposé à crier : Vive les Zouloüs ! Il souffre horriblement. »

Etat-Civil de Roubaix.

« DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 juillet. — Catherine Dujardin, rue Bernard, cour Berard ; — Odile Fervaeque, rue de Lille, 67 ; — Rosalie Janssens, rue du Cœ-François, 57 ; — Clémence Derasse, aux 3 Ponds, 95. — Céline Palmire Gille, jumelles, rue de Lannoy, 175 ; — Pauline Provost, rue du Fort, cour Desroumons ; — Oscar Gethals, rue des Récolètes ; — Louis Brunet, rue de Naples, cour Devienne ; — Philomène Fatio, rue de la Propriété ; — Elisa Dubucq, rue d'Aroole, 3 ; — Victor Duflès, rue des Longues-Haies, cour Baas, 2 ; — Pierre Delsier, rue du Fontenoy, 71 ; — Louise Bauwens, rue Decrusse ; — Fortuné Duquesne, rue Isabeau, cour Quennoy, 18. — Victor Lambert, rue de Lannoy, 37 ; — Marie Duflès, rue de la Perche, cour Sien ; — Albert Lequien, rue de la Perche, 67 ; — Mathilde Masson, rue de Beaurevoir, 10. « DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 juillet. — Jean Vanvalde, âgé de 12 jours, rue Labrousse ; — Charles Lambert, 1 an, rue de Banque, 21 ; — Elise Devere, 3 mois, rue de l'Espérance, cour Mahieu, 4 ; — Hortense Grenier, 1 an, seigneur du Ballon, 10 ; — Edoise Collé, 36 ans, profession, rue du Grand-Chemin, 74 ; — Jules Watteau, 1 an, au Pile, cour Cornille ; — Adèle Maelsot, 32 ans, en religion, rue Anne-Joseph, rue Saint-Antoine (couvent des Carmélites) ; — Charles Joossens, 26 jours rue des Yveloépides, cour Delannoy 17 ; — Louise Bauwens, 8 heures rue Decrusse. « MARIAGES du 21 juillet. — Charles Bockstal, 35 ans, peigneur, et Marie Dutoit, 32 ans, bobineuse. »

Etat-civil de Tourcoing

« DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 19 juillet. — Jean-Baptiste Ceri, rue Briguerie, rue Loutine-Loriot, rue de Lille ; — Barthélemy Deloeste, chemin des Gachiers ; — Alfred Dujardin, Marlbre. « Du 20 juillet. — Marie Vanpeteghem Blanc-Seau ; — Sophie Desnoeul, Brun-Pain ; — Paul Naessens, Plocon ; — Angèle Handequin, Rue de Vanvalde ; — Zed Demotte, chemin des Gachiers ; — Marie Delbourc, Rue Nationale. « DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 19 juillet. — Jules Clément, 43 ans 7 mois, rue Quicteur ; — Du 20. — Jules Codron, 4 ans 36 ans, rue Neuve de Roubaix ; — Gustave Callewaert, rue du Brun Pain ; — Léon Lhomme, 6 mois, Neuve de Roubaix. »

Convols funèbres & Obits

« Les amis et connaissances de la famille BUISINE-POLLET, qui, par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part, du décès de Dame Eloïse-Clémence POLLET, décédée à Roubaix, le 20 juillet 1879, à l'âge de 36 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en valant lieu. Les personnes qui voudront assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNEL qui auront lieu le mercredi 23 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix ; — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 74. »

Belgique

« Voté ce que nous lisons dans le Courrier de Bruxelles, au sujet de l'affaire dite des placards, où les radicaux de Bel-